

LAÏCITÉ UN INSTRUMENT DE PAIX

Jacky SIMON Vice-Président de l'AFLEC Médiateur (h) de l'Éducation nationale

Comment ne pas être inquiet à la lecture de points de vue appelant à une laïcité combattante en réponse au terrorisme le plus odieux. Pense-t-on sérieusement faire taire les fanatiques en leur assénant nos vérités qu'ils méconnaissent et méprisent.

Nous devons évidemment condamner avec force l'assassinat odieux commis contre un enseignant, mais il serait grave de transposer cette indignation en un dévoiement de la laïcité, fondement majeur de notre République.

Faire référence à une laïcité ouverte, fermée, souple... a autant de sens que le stationnement toléré par rapport à l'interdit ou l'autorisé, c'est-à-dire aucun. La laïcité est définie par des textes juridiques appliqués ou non.

La France n'est pas un pays laïque. La société française n'est pas laïque, faut-il le rappeler.

C'est l'État qui est laïque en application de la loi de 1905 qui a instauré la séparation de toutes les églises et de l'État, principe qu'il faut préserver des surenchères. Il protège ceux qui croient comme ceux qui ne croient pas (qui mécroient selon le Coran).

L'État n'a pas à favoriser le développement des religions comme il ne saurait entraver leur exercice, sauf atteinte à l'ordre public.

La liberté de conscience et son exercice, outre dans la loi de 1905, sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Toute personne a droit... de manifester sa religion individuellement ou collectivement, en public ou en privé ».

Vouloir cantonner la religion dans la sphère intime est un contresens juridique et serait considéré comme une grave atteinte à la liberté d'expression.

Ce point d'équilibre n'a pas été atteint sans un effort de part et d'autre. Les enseignants comme toujours ont été au premier plan pour expliquer et convaincre souvent à rebours des influences familiales. Convaincus que l'école

est une contre société devant lutter contre les attitudes contraires aux principes républicains et à la raison, ils sont plus que jamais en premier ligne pour s'opposer à la primauté de la religion sur la loi de la République. Ils s'adressent à des enfants, mais c'est aussi par leur intermédiaire qu'on peut toucher les parents autant que par des mesures de nature coercitive.

Mais s'ils doivent être soutenus par les pouvoirs publics, ils sont des représentants de l'État éducateur et ils doivent agir avec délicatesse, distance et discernement vis-à-vis d'interlocuteurs qui ne sont pas toujours comme la majorité des Français quelque peu allergiques au fait religieux.

L'école a de tout temps accueilli des êtres en devenir, donc fragiles et malléables, qu'il faut traiter avec précaution. Jules Ferry avait cela en tête lorsqu'il écrivait en 1883 sa Lettre aux instituteurs :

«demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire....

Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous..... ».

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Son texte visait l'enseignement de la morale et voulait mettre de côté toute allusion directe ou indirecte à ce qui pourrait choquer des convictions religieuses ou philosophiques. On ne dira jamais assez que la laïcité n'est en aucune façon une religion de substitution. Elle est un outil de la liberté du citoyen accompli ou en devenir.

Cet appel à la modération de mon point de vue trouve un point d'application dans l'affaire des caricatures.

Il ne s'agit en aucune façon de contester l'attitude de Emmanuel Paty qui a agi en conscience et a été la victime d'un acte criminel que rien ne peut justifier

Mais sur un plan général, ne doit-on pas s'interroger sur la nécessité de faire allusion à cette question particulièrement inflammable de caricatures, au demeurant d'un goût douteux , pour présenter la liberté d'expression , en particulier en milieu scolaire ?

Cette liberté est incontestable mais doit-elle être brandie comme un portedrapeau de la spécificité française difficilement compréhensible, y compris par les anglo-saxons ? Faisons le de préférence dans la langue des interlocuteurs que l'on souhaite convaincre et ne laissons à personne d'autres le soin de traduire (trahir ?) nos propos et explications.

Prenons aussi en compte la charge explosive des réseaux sociaux qui parcourent le monde entier...

D'aucuns m'accuseront de lâcheté en la matière. Alors, J. Ferry était-il lui aussi un lâche? Je ne pense pas que c'est être un lâche que de mesurer les conséquences de ses actes, fussent-ils incontestables.

Mais soyons clairs. Cette attitude prudente ne saurait trouver sa place dans l'enseignement des disciplines qui elles sont fondées non sur des opinions mais sur l'état de la science à un moment donné.

Je sais que de nombreux professeurs d'histoire, de sciences naturelles par exemple sont confrontés à des contestations d'élèves importées de l'extérieur notamment de leurs parents imbibés de théories inacceptables pour un être de raison. Je pense que ces professeurs doivent être soutenus sans faille par leur hiérarchie qui doit les aider dans leur mission d'éducateur qui n'a rien à voir avec évidemment un endoctrinement. Notre école a la noble mission d'accueillir tous les élèves, même les plus rétifs, avec finesse mais aussi détermination. Elle doit bien séparer ce qui relève de la croyance, domaine de l'individuel de celui de la connaissance.

Il me parait souhaitable d'aider à dépasser une situation dans laquelle les religions ont parfois tendance à considérer qu'elles ne peuvent être réduites à une opinion.

C'est le prix à payer contre toutes les formes de fanatisme à propos desquels toute tergiversation, même bien intentionnée, est une faiblesse coupable qui ne peut qu'encourager l'intolérable.

En règle générale, les enseignants réussissent parfaitement à obtenir cet équilibre, et ce, quelles que soient les religions concernées.

Les établissements de l'Association Franco Libanaise (AFLEC) et de la Mission Laïque Française (MLF) qui accueillent des élèves de confessions diverses au Liban et dans les pays du Golfe montrent avec éclat que laïcité et enseignement concourent à la paix pour le bénéfice de tous les élèves.

Faisons un grand pas en avant et donnons sa chance à la fraternité. Il faut être comme le dit l'Ancien Testament « gardien de son frère ».

Le rôle de l'État sera toujours primordial, mais appelons aussi à une réaction claire et déterminée de toutes les religions de notre pays, réunies, affirmant leur attachement aux valeurs de la République surplombant la société française.

Le 5 février 2021